



SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
N/Réf. : SC/LS  
Affaire suivie par Leila SAFSAF  
Tél. : 05.56.75.65.53

### ORDRE DE MISSION

Nom :

Monsieur Michel LABARDIN, Maire,

Dates et lieu :

Du 21 novembre au 24 novembre 2022 à Paris (75),

Motif du déplacement :

Participation au « Congrès des Maires de France ».

Moyen de transport :

S.N.C.F.

Pour Le Maire  
L'Adjoint délégué,



Jean Bernard LATOUR



SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
N/Réf. : SC/LS  
Affaire suivie par Leila SAFSAF  
Tél. : 05.56.75.65.53

## FRAIS DE MISSION

Nom :

Monsieur Michel LABARDIN, Maire,

Dates :

Du 21 novembre au 24 novembre 2022 à Paris (75),

Motif du déplacement :

Participation au « Congrès des Maires de France ».

Moyen de transport :

S.N.C.F.

Frais engagés : 699,16€

- Hébergement : 606,16€
- Transport en commun : 75,00€
- Repas : 18,00€

Le Maire

M. LABARDIN



Pour Le Maire  
L'adjoint délégué

  
Jean Bernard LATOUR





## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 28 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit du mois de juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Ville de GRADIGNAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LABARDIN, Maire.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

- ✚ Jean-Marie TROUCHE, Conseiller métropolitain.
- ✚ Jean-Bernard LATOUR, Fabien LECUYER, Isabelle JARDRY, Gérard FABIA, Valérie MORIN, Ricardo GONZALEZ, Christine BAUDON, Rémi DACCORD, Stéphanie ORTOLA, Adjointes au Maire.
- ✚ Nicolas LEMARCHAND, Annie BURBAUD, Josiane DEGERT, Ludovic BOURDON, Claire RIVENC, Conseillers municipaux délégués.
  - ⇒ Nicolas LEMARCHAND, a donné procuration jusqu'à son arrivée, avant le vote de la délibération n°2022/06/28/13.
- ✚ Vincent LARRUE, Marie-Line LAMOTTE, Philippe BEAUTÉ, Yasmine ALIOUM, Thierry DROUET, Anne HÉGUITCHOUSSY, Dominique ALLANT-REDIN, Tiffany DARIAC, Jean-Jacques THÉAU, Pierre VIVION, Agnès DESTRIAU, Pascal RESSOT, Judith CURADO BALLU, Etienne BERGES, Conseillers municipaux.
  - ⇒ Tiffany DARIAC, a donné procuration jusqu'à son arrivée, avant le vote de la délibération n°2022/06/28/10.
  - ⇒ Agnès DESTRIAU, a donné procuration à son départ, après le vote de la délibération n°2022/06/28/31.

#### ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

- ✚ Karine ROUX-LABAT, Conseillère métropolitaine.
- ✚ Sana SUKKARIE, Adjointe au Maire.
- ✚ Franck BONADEI, Conseiller municipal délégué.
- ✚ Vanessa PALACIOS-TOUMI, Olivier DELHOMME, Conseillers municipaux.

#### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- ✚ Stéphanie ORTOLA.

#### LA SÉANCE EST OUVERTE.

Compte tenu de ces éléments, et en application de l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé :

- ↳ DE MANDATER Monsieur Le Maire à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France.
- ↳ DE PRENDRE en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

Mises aux voix, ces propositions sont adoptées par le Conseil Municipal.

VOTES :	
Nombre de membres en exercice	35
Nombre de membres présents	27
Nombre de procurations	8
Nombre de suffrages exprimés	35
VOTES : Abstention	0
Contre	0
Pour	35
Date de convocation :	22 juin 2022

Pour copie certifié conforme au registre

LE MAIRE



*[Handwritten signature]*

Adresse Client :  
 113 CHEMIN DES MOULINS  
 33170 GRADIGNAN  
 FRANCE

Adresse de Facturation :  
 Mr LABARDIN MICHEL  
 113 CHEMIN DES MOULINS  
 33170 GRADIGNAN  
 FRANCE

**Facture n° 33497** du 24/11/2022

Séjour de : Mr LABARDIN MICHEL Du 22/11/2022 au 24/11/2022

Reservation Ref. : LTVHCCDV

Réf : 58070 - LTVHCCDV - 22314 - LAB (22/11/2022)

Date	Prestation	Ch	QTT	P.U HT	Remise %	Montant Remise HT	P.U HT Net	Tva	Total HT	Total TTC
22/11/2022	Taxe de Séjour	732	1	2,88			2,88	D	2,88	2,88
22/11/2022	RB1 - Chambre et Petit Déjeuner (1 pers.)	732	1	287,28	5,00	-14,36	272,92	H	272,91	300,20
22/11/2022	REGULE CP						0,00			-606,16
23/11/2022	Taxe de Séjour	732	1	2,88			2,88	D	2,88	2,88
23/11/2022	RB1 - Chambre et Petit Déjeuner (1 pers.)	732	1	287,28	5,00	-14,36	272,92	H	272,91	300,20

Code	Taux	Base HT	Mt TVA
D	0,00%	5,76	0,00
H	10,00%	545,82	54,58
Total		551,58	54,58

**Total TTC EURO 606,16**  
**Total déjà versé EURO 606,16**  
**Net à payer 0,00**

**Paiement comptant**

Entreprise indépendante, membre d'un réseau de franchisés

HOTEL MONTPARNASSE - SAS au capital de 10 000 €  
 Siège social : 40 rue du Commandant René Mouchotte  
 75014 PARIS  
 RCS : Paris B 429 863 210 - N° NAF : 5510Z  
 TVA Intra-Communautaire : FR56 429 863 210 - Siret : 429 863 210 00028

Prix nets : 0% d'escompte. Pour les clients professionnels : Toute somme impayée à la date indiquée est productive d'un intérêt de retard à un taux de 15% l'an, du dès le lendemain de la date d'échéance de la facture et appliqué au montant total TTC de la facture. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40 € par créance sera exigible dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de recouvrement contentieux.  
 T.V.A sur les débits. Taxe de séjour non sujette à la TVA - article 267-II-2 du C.G.I.

Classification Tourisme : 4 \*\*\*\*

L'hôtel, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles que vous fournissez à l'occasion de votre séjour aux fins de gestion commerciale des réservations, de respect des obligations légales et, sur le fondement de l'intérêt légitime, aux fins d'activités marketing et l'amélioration de la qualité de vos séjours, y compris les enquêtes de satisfaction. Vous disposez à l'égard de l'hôtel, en tant que responsable de traitement, des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles, ainsi que des droits à la restriction du traitement et d'opposition au traitement, en écrivant à la direction de l'hôtel. Vous avez également le droit de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles au sein du groupe Accor, vous pouvez consulter la Charte de protection des données personnelles sur le site [all.accor.com](http://all.accor.com)

LAGARDERE TR FRANCE SNC  
 RUE CHARLES DOMERCQ  
 33800 BORDEAUX (FR)  
 Siret 54209533617694/NAF 4762Z/TVA FR25542095336

**DUPLICATA TICKET VENTE N°89**

Ticket réimprimé 1 fois  
 Document original B0044 (JSUF)  
 NF525 B0044 (AmS5) - TCPOS Version 7.2.5  
 Nbre ligne(s): 1  
 22/11/2022 07:17:34 - Caisse: 3 - Ets: 340174  
 C:3 Delphine

Qté	Designation Article P.U.	EUR	TTC EUR Tx
1 x	RATP 10 TICKETS PT 29	18,00	18,00 10

**Total TTC EUR 18,00**

Tx TVA	HT	TVA	TTC
(10) 10.00%	16,36	1,64	18,00
<b>TOTAUX</b>	<b>16,36</b>	<b>1,64</b>	<b>18,00</b>

2 CARTE BANCAIRE 18,00

**Document fiscal N° 89**

Les biens appartenant à l'une des catégories mentionnées à l'article D. 211-1 du code de la consommation bénéficient auprès du vendeur d'une garantie légale de conformité d'une durée minimale de deux ans à compter de sa remise au consommateur.



## METPARK

Régie métropolitaine d'exploitation de parcs de stationnement

PAYE LE : 24/11/22 A 10:27  
 EQUIPEMENT : 3 - TRANSACTION: 30048  
 MONTANT € 75,00  
 Dont TVA à 20% € 12,50

**CARTE BANCAIRE**  
 60000000421010  
 CB  
 Le 24/11/22 à 10:27:11  
 METPARK SAINT JEAN  
 33800 BORDEAUX  
 2874170  
 18071  
 4533506902010  
 \*\*\*\*\*1170  
 440D0031BA255E3E  
 563 001 086795  
 C  
 MONTANT REEL  
 DEBIT 75,00 EUR  
 TICKET CLIENT  
 A CONSERVER

**Bordeaux ST JEAN**

ENTREE LE 22/11/22 A 06:59  
 EQUIPEMENT : E2ST - TICKET ID : 01590



## JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 29/11/2022

Bonjour Michel LABARDIN,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 16/11/2022.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV INOUI 8404
BORDEAUX SAINT JEAN	22/11 à 07h46	2 <sup>ème</sup> CLASSE
PARIS MONTPARNASSE 1 ET 2	22/11 à 10h06	

SECONDE - Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 15 € de frais dès 2 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

N° e-billet : 559100960

Montant du voyage	111,00 EUR
Dossier voyage	URXIBL
Référence client	0029090167300849095
N° FCE	-
Point de vente	Agence TALENCE VOY1

SNCF vous remercie de votre confiance.



## JUSTIFICATIF DE VOYAGE

Paris, le 29/11/2022

Bonjour Michel LABARDIN,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le justificatif de voyage concernant votre commande e-billet du 16/11/2022.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce justificatif ne constitue en aucun cas un titre de transport.

Départ / Arrivée	Date / Heure	TGV INOUI 8435
PARIS MONTPARNASSE 1 ET 2	24/11 à 08h01	1 <sup>ère</sup> CLASSE
BORDEAUX SAINT JEAN	24/11 à 10h18	

**PREMIERE** - Billet échangeable (ajustement au tarif en vigueur) et remboursable uniquement avant départ : 15 € de frais dès 2 jours avant départ. Dès 30 min avant départ, billet échangeable 2 fois max (même jour, même trajet) et non remboursable après 1 échange.

N° e-billet : 564108100

Montant du voyage	126,00 EUR
Dossier voyage	URXIBL
Référence client	0029090167300849095
N° FCE	-
Point de vente	Agence TALENCE VOY1

SNCF vous remercie de votre confiance.